



## Intéressement-Participation 2021

### Un pas de plus dans l'indécence de la Direction de GRDF

Alors que GRDF déroule son plan de remontée de dividendes à l'actionnaire (pour rappel, l'estimation est de 1.3 milliard sur la période 2022-2024), les gazières et les gaziers n'ont qu'un seul droit dans l'entreprise :

**CREER DE LA RICHESSE POUR LES AUTRES !**

GRDF s'apprêterait à valider une nouvelle remontée à l'actionnaire de plus de 500 millions d'euros. **Mais la Direction reste sourde face à nos revendications d'amélioration du pouvoir d'achat du personnel et de plus juste répartition des fruits de notre travail.**

Le DRHT se permet même de qualifier les revendications des Organisations Syndicales de malhonnêtes au motif qu'elles ne respecteraient pas les accords signés. Dans quel monde sommes-nous ?

### Première économie réalisée

Sur l'Intéressement 2021, 29.6 millions d'euros étaient provisionnés pour être répartis si l'intégralité des critères étaient atteints.

**La CGT a toujours contesté ces objectifs au prétexte qu'un Conseiller en AGNRC, un Technicien Gaz ou un vendeur terrain ne peut influencer sur l'atteinte de bon nombre de ces objectifs !**

Le bilan au 31 décembre laisse apparaître que l'ensemble des critères n'est atteint qu'à hauteur de 88,2%. L'enveloppe allouée à l'intéressement tombe donc à 26,1 millions d'euros.



### Deuxième économie réalisée

L'accord Intéressement à GRDF plafonne les sommes versées aux salariés selon la formule suivante :

$$P+I < 8 \% \text{ de la masse salariale}$$

P : enveloppe de Participation à répartir.

I : enveloppe d'Intéressement à répartir.

8% : seuil à ne pas dépasser (soit 36,4 millions d'euros)

N.B : masse salariale = 455 millions d'euros



Comme nous l'avons expliqué dans notre vidéo sur les mesures salariales, le modèle économique de GRDF et l'ATRD6 ont permis à GRDF de passer la crise sanitaire sans encombre. **Cette bonne santé de l'entreprise a permis de générer en 2021 une enveloppe de Participation à répartir de 15 millions d'euros.**

La somme de l'intéressement final (26.1 millions d'euros) et de la participation (15.4 millions d'euros) atteint 41.5 millions d'euros.

La Direction applique donc la règle  $P+I < 8 \%$ .

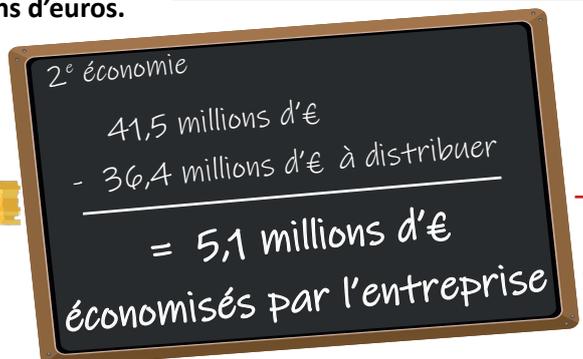


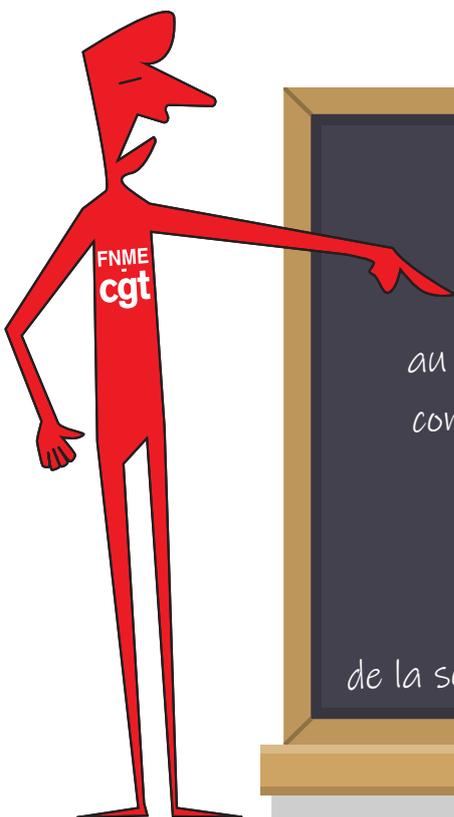
#### Pour mémoire

En 2020, le montant de la participation dépassait à lui seul la formule P+I. L'enveloppe allouée à l'intéressement était donc restée dans les caisses de l'entreprise.

Pour éviter cet effet d'écrêtement, **la CGT a été la seule à revendiquer de porter ce taux P+I à 15% lors de la négociation de l'avenant 2021.**

Face au refus de la direction et aux critères d'Intéressement retenus, la CGT n'a pas signé l'avenant...





## Gains pour GRDF

<p>3,5 millions d'euros au motif que les salariés n'ont pas contribué à l'atteinte des objectifs</p>	+	<p>5,1 millions d'euros au titre du plafonnement de la somme Participation + Intéressement</p>	=	<p>8,6 millions qui resteront dans la trésorerie de GRDF avant d'être remontés en dividendes à l'actionnaire</p>
--	---	--	---	--

Après des négociations infructueuses autour des mesures salariales,

**la CGT demande à la Direction Générale de reverser ces économies à ceux qui ont œuvré chaque jour et se sont dépensés sans compter pour assurer la bonne santé financière de l'entreprise : Vous, nous.**

Pas à ceux qui vont de nouveau empocher plus de 500 millions d'euros en dividendes cette année et les années suivantes !

Dans ce dossier Participation-Intéressement, ces 8.6 millions d'€ d'économies s'ajoutent aux sommes non-versées en 2021 : 29 millions d'Intéressement et 5 millions d'Abondement.

**En deux ans, l'entreprise économise 42,6 millions d'euros :**

**Ce sont 3.700 euros par agent qui ne vous reviennent pas !**

**Alors, où est l'indécence ? Où est la malhonnêteté ?**

### Versement de la Participation

Dès que les résultats de l'entreprise permettent le versement de la Participation, un accord doit être trouvé sur les modalités de versement.

Un accord prévoyant « une répartition identique de l'enveloppe de Participation, quelque soit son niveau de rémunération » est mis à la signature.

Pour la CGT, les résultats de l'entreprise étant le fruit de la contribution de chaque salarié, elle ne s'oppose pas à cette règle équitable et signera l'accord.

- ☞ Montant individuel de l'Intéressement = 1736€ (versement semi-hiérarchique)
- ☞ Montant individuel de la Participation = 1268€

